

**PRÉSIDENCE****SECRETARIAT GÉNÉRAL**

N° 1625-2013/ARR/DENV

du : 24/07/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
DJA	1
DENV	1
Archives NC	1
Intéressés	4

ARRÊTÉ

portant désignation des représentants des associations siégeant au comité de suivi au schéma provincial de gestion des déchets

Abrogé par :

- Arrêté n° 3339-2017/ARR/DJA du 15 janvier 2018

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de l'environnement de la province Sud et notamment l'article 421-11 modifié ;

Vu la délibération n° 37-2012/APS du 20 novembre 2012 portant approbation du schéma provincial de gestion des déchets ;

Vu les courriers de consultation des associations concernées ;

Vu le rapport n° 1252-2013/ARR du 20 juin 2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont désignés pour siéger au comité de suivi du schéma provincial de gestion des déchets, les personnes dont les noms figurent ci-dessous :

- mesdames Jacqueline DEPLANQUE et Dominique FLAUGNATTI, en tant que représentantes des associations de protection de l'environnement ;
- madame Françoise KERJOUAN et monsieur Jean-Marie LEOPOLD, en tant que représentants des associations de défense des consommateurs.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.